



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## participation patronale

Question écrite n° 14330

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur l'avenir encore flou et incertain du dispositif « 1 % logement » pour les prochaines années. L'accord décidé en 1996, de maintenir le taux de collecte à 0,45 % des entreprises, permettait de contribuer au financement du prêt à taux zéro à hauteur de 7 milliards de francs sur 1997 et 7 milliards de francs sur 1998. Ce contrat arrive à échéance à la fin de cette année et de nouvelles menaces pèsent sur l'avenir du « 1 % logement », qui, depuis plusieurs années maintenant, a démontré toute son efficacité pour l'accession au logement de plusieurs milliers de personnes. En conséquence, elle souhaite savoir quelle mesures le ministre entend prendre dans la préparation de la prochaine loi de finances pour préserver le dispositif du « 1 % logement » et ses capacités d'investissement.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de ses préoccupations concernant l'avenir du 1 % logement. Au terme de la convention du 17 septembre 1996 signée par le Gouvernement précédent avec l'Union nationale interprofessionnelle du logement, 50 % des ressources du 1 % logement ont été prélevés pour permettre le financement du prêt à taux zéro en 1997 et en 1998. Au-delà de 1998, aucun dispositif n'avait été prévu. Ainsi, pour 1999, le Gouvernement se trouve confronté à un double problème : d'une part, prévoir des mécanismes de financement adaptés à l'accession sociale, qui correspond à une forte demande de nos concitoyens ; d'autre part préserver le rôle du 1 % dans le financement du logement. Un groupe de travail entre l'UESL qui regroupe l'ensemble des partenaires sociaux concernés et le secrétaire d'Etat au logement a été mis en place en vue de rechercher une solution permettant de résoudre le problème laissé pendant par l'accord de 1996. Des dispositions législatives, arrêtées après concertation avec les partenaires concernés, devront être présentées au Parlement en 1998 dans cet esprit, traduisant le résultat de cet examen. Le Conseil économique et social a rendu un avis qui devrait utilement éclairer cette question.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14330

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 1998, page 2629

**Réponse publiée le :** 8 juin 1998, page 3175